

## LES FAITS MARQUANTS DE L'OSASTT 14: MERCREDI 12 MAI 2010

Mercredi, les délégués à l'OSASTT 14 ont discuté des projets de recommandation sur la biodiversité des eaux intérieures, la biodiversité des forêts et la biodiversité marine et côtière dans le groupe de travail I. Le groupe de travail II a analysé un projet de recommandation sur la biodiversité et les changements climatiques et a établi un groupe de contact pour aborder les questions en suspens. Le groupe de contact s'est réuni en soirée.

### GROUPE DE TRAVAIL I

**BIODIVERSITÉ DES MONTAGNES:** Le coprésident Fazel a annoncé le retrait des crochets du libellé sur l'appui aux parties pour développer et mettre en œuvre des stratégies de collaboration et des plans d'action régionaux pour la biodiversité des montagnes avec "l'aide des organismes régionaux et internationaux lorsque nécessaires et lorsque demandé par toutes les parties".

**Eaux intérieures:** Au sujet d'un projet de recommandation (UNEP/CDB/SBSTTA/14/WG.1/CRP.3), la HONGRIE a préféré "exhorter" les parties plutôt que les "encourager" à se rapporter au programme de travail sur les EEE dans la mise en œuvre du programme de travail sur les eaux intérieures. Concernant un paragraphe demandant le développement et la mise en œuvre de mesures pour mettre un frein à l'utilisation non durable de la biodiversité des eaux intérieures, le CANADA et l'INDE ont demandé la suppression des références aux cadres légaux et de politique, avec l'INDE proposant d'inclure la promotion de la conservation de la biodiversité des eaux intérieures.

La NOUVELLE ZÉLANDE a suggéré de dresser une liste indicative des mesures permettant le renforcement des capacités de mise en œuvre du programme de travail. L'OUGANDA, opposé par la TURQUIE et soutenu par le PORTUGAL, a demandé l'inclusion d'un libellé sur "la gestion transfrontalière des ressources en eaux intérieures partagées" dans la liste. Les délégués ont finalement accepté d'insérer "coopération internationale dans la gestion des ressources en eaux intérieures".

Le BURKINA FASO a proposé un texte encourageant l'inscription de milieux humides sur la liste de Ramsar. La NOUVELLE ZÉLANDE, opposée par la BELGIQUE et l'OUGANDA, s'est déclarée favorable à la reconnaissance des avantages économiques des services écosystémiques, plutôt que le texte proposant de développer davantage l'approche des paiements pour les services écosystémiques. Suite à des consultations informelles, les délégués ont accepté le langage original "selon ce qu'il convient".

La FINLANDE a proposé d'insérer un libellé sur le maintien et la reconstitution de la connectivité des écosystèmes des eaux intérieures avec les écosystèmes terrestres et marins pour l'adaptation aux changements climatiques et pour réduire au minimum la dégradation de la biodiversité, avec la TURQUIE demandant l'insertion de "lorsqu'approprié". La BELGIQUE a proposé de prendre des mesures pour réduire la pression des villes sur les écosystèmes des eaux intérieures, avec le

BURKINA FASO soulignant la nécessité de faire participer les autorités urbaines et les parties prenantes pour appuyer ces mesures.

La NOUVELLE ZÉLANDE, soutenue par la TURQUIE, a remarqué que la sécurité de l'approvisionnement en eau est en dehors du mandat de la CDB, demandant de se concentrer sur les écosystèmes. Les délégués ont discuté et par la suite ont accepté de: "encourager" plutôt qu'"exhorter" les parties à s'assurer que leurs politiques d'allocation de l'eau sont fondées sur les besoins, tant des secteurs urbains que ruraux, pour garantir la sécurité de l'eau pour les écosystèmes, compte tenu de la demande et du besoin d'un approvisionnement en eau durable pour toutes les utilisations; inviter la CDB à étudier les manières de réduire les impacts négatifs de l'irrigation et de l'agriculture sur les écosystèmes des eaux intérieures et d'augmenter la capacité des écosystèmes de contribuer à améliorer la sécurité et la qualité de l'eau pour la production alimentaire pour les générations actuelles et futures; et encourager la prise en compte de la biodiversité des eaux intérieures et la valeur des services écosystémiques dans les systèmes nationaux de comptabilité. La BELGIQUE a proposé un libellé demandant la collaboration dans la mise en œuvre nationale des éléments des programmes de travail sur la biodiversité des eaux intérieures et marines, prenant en considération le rôle de la biodiversité dans le cycle global de l'eau. Le BRÉSIL a proposé de reconnaître l'interdépendance du cycle de carbone et d'eau dans les activités d'atténuation et d'adaptation.

Au sujet d'un paragraphe invitant à la coordination au niveau national entre les AMÉ sur les questions de l'eau, la CHINE a demandé la reconnaissance du "rôle crucial de la CDB dans ce contexte". La NOUVELLE ZÉLANDE a proposé de concentrer les efforts de renforcement des capacités sur l'amélioration de la contribution de la biodiversité des "eaux intérieures" seulement sur la réduction des risques de désastres "naturels".

Le CANADA, soutenu par la NOUVELLE ZÉLANDE et la BELGIQUE, a demandé de supprimer le libellé établissant l'eau comme un "thème primordial" aux questions thématiques et transversales de la CDB. La NOUVELLE ZÉLANDE, soutenue par l'INDE et opposée par le PORTUGAL, le MALAWI et la CHINE, a suggéré de supprimer la référence au rôle de la biodiversité dans la sécurité de l'eau. Après des consultations informelles, les délégués ont convenu: de demander aux parties, aux autres gouvernements et aux parties prenantes appropriées d'intégrer la biodiversité, tout en reconnaissant le rôle de la biodiversité dans la sécurité de l'eau; et sur le libellé du préambule de recommander au GTEA de développer un but ou un objectif reflétant l'importance de la biodiversité pour la sécurité de l'eau.

**FORÊTS:** Au sujet d'un projet de recommandation (UNEP/CDB/SBSTTA/14/WG.1/CRP.4), l'IRAN a proposé un nouveau libellé sur la collaboration entre le secrétariat de la CDB et le secrétariat des pays à faible couverture forestière sur la mise en œuvre du programme de travail.

Au sujet de la préparation des comptes rendus nationaux concernant les ressources génétiques des forêts, la FINLANDE, opposée par la CHINE, le BRÉSIL, le NÉPAL et l'AFRIQUE DU SUD, a proposé de supprimer la référence aux nécessités financières, considérant ceci en dehors du mandat de l'OSASTT. Les délégués ont par la suite accepté de se référer à "d'autres

appuis”. Sur les insuffisances des comptes rendus et de la surveillance de la biodiversité des forêts, les délégués ont accepté l’idée d’une réunion pour analyser si les insuffisances pourraient être traitées en proposant des définitions et des types “révisés” des forêts. Concernant la collaboration entre les points focaux nationaux des conventions de Rio et le FNUF, les délégués ont finalement accepté de supprimer la référence au partage des avantages découlant de l’utilisation des ressources génétiques des forêts.

Au sujet de REDD, la SUISSE et la FINLANDE ont suggéré de clarifier que la coopération de la CDB concerne les garanties pour la “biodiversité et autres”. La NORVEGE a proposé d’ajouter la référence au programme REDD des NU, avec le BRÉSIL s’opposant à l’utilisation de l’acronyme “REDD”. La BELGIQUE a suggéré de supprimer la référence au fait d’explorer les implications des garanties. Le R-U a souligné le lien entre les garanties et le nouveau plan stratégique. La CHINE a suggéré que la CDB entreprenne des consultations avec les parties et favorisent la gestion durable des forêts dans le cadre de REDD et d’autres réponses aux changements climatiques reliées aux forêts, demandant la suppression de la référence à la surveillance, à la vérification et à l’établissement des comptes rendus sur la biodiversité et à clarifier le concept de gestion durable des forêts. La COLOMBIE a recommandé que la CDB contribue au “débat” sur les garanties appropriées, alors que l’ALLEMAGNE et la FINLANDE se sont déclarées en faveur d’une contribution au “développement” des garanties appropriées. Le coprésident Fazel a proposé de mettre entre crochets les options pour un sous paragraphe sur REDD, notant les discussions appropriées qui ont actuellement cours dans le groupe de travail II.

**BIODIVERSITÉ MARINE:** Au sujet d’un projet de recommandation (UNEP/CDB/SBSTTA/14/WG.1/CRP.2), le JAPON a fait une distinction entre les surfaces océaniques “protégées” et celles “déclarées comme AP”. La NOUVELLE ZELANDE a préféré ne pas énumérer spécifiquement et exhaustivement les stratégies, plans d’action et programmes nationaux dans lesquels on demande aux parties d’intégrer les aspects de la biodiversité marine reliés aux changements climatiques. L’ESPAGNE a proposé de supprimer la référence à l’établissement d’un réseau d’AMP écologiquement représentatives et efficacement contrôlées. Les délégués ont accepté de se rapporter “à l’objectif de 2012 d’établir des aires protégées marines compatibles au droit international et fondées sur l’information scientifique, y compris les réseaux”.

#### **GROUPE DE TRAVAIL II**

**CHANGEMENT CLIMATIQUE:** Au sujet d’un projet de recommandation (UNEP/CDB/SBSTTA/14/WG.2/CRP.1), le BRÉSIL, la CHINE, l’ARGENTINE et CUBA, opposés par le COSTA RICA, se sont opposés à identifier l’initiative de LifeWeb comme mécanisme de financement, préférant une référence plus générale au financement. Sur la question d’inviter le FEM à consulter le secrétaire exécutif sur les manières de mieux informer ses agences de mise en œuvre des décisions de la CoP, la CHINE, l’IRAN et l’INDE, opposés par la BELGIQUE, le LIBERIA, la NORVEGE et le CANADA, ont proposé de supprimer la référence aux décisions, particulièrement celles liées à la création des synergies entre les conventions de Rio.

Au sujet des comptes rendus nationaux et de la collecte des données, la CHINE a proposé “de prendre en considération les conditions particulières des pays”. Concernant les directives sur les manières de conserver et reconstituer la biodiversité, la BELGIQUE a ajouté la référence à “l’utilisation durable” de la biodiversité et la NOUVELLE ZELANDE à “selon les circonstances et les priorités nationales”. Au sujet de l’évaluation des impacts des changements climatiques sur la biodiversité, la NORVEGE a proposé de rétablir le libellé sur les impacts des changements climatiques sur les moyens de vie particulièrement vulnérables. Concernant la réduction des impacts des changements climatiques, l’INDE a proposé d’inclure la référence aux impacts négatifs sur la “biodiversité et les moyens de vies fondés sur la biodiversité”. La mise en évidence que la connectivité peut contribuer au déclin de la biodiversité, le DANEMARK a proposé d’augmenter la connectivité “lorsqu’approprié”. Au sujet de l’adaptation, le MEXIQUE, la FINLANDE, l’ARGENTINE, le DANEMARK et la CHINE ont proposé un nouveau libellé soulignant que l’adaptation naturelle serait difficile et l’approche de précaution devrait être adoptée pour éviter des conséquences écologiques fortuites des mesures adoptées pour faciliter l’adaptation.

Au sujet des approches fondées sur les écosystèmes pour l’adaptation et l’atténuation, le CANADA a proposé “de reconnaître que les écosystèmes peuvent être gérés pour limiter les impacts des changements climatiques sur la biodiversité et aider les personnes à s’adapter aux effets adverses des changements climatiques; le cas échéant, les mesures

d’adaptation fondée sur les écosystèmes peuvent inclure la gestion durable, la conservation, la restauration des écosystèmes en tant qu’élément d’une stratégie globale d’adaptation”. Ceci a été opposé par l’AFRIQUE DU SUD et l’INDE qui ont noté le manque de référence aux multiples co bénéfices sociaux, économiques et culturels pour les communautés locales. Concernant la mise en œuvre des activités dans le secteur agricole, l’AUSTRALIE a proposé, et les délégués ont accepté de supprimer le libellé sur les pratiques agricoles traditionnelles durables.

Au sujet de l’adaptation fondée sur les écosystèmes, la SUISSE, la SUEDE, l’ESPAGNE, le R-U et la FINLANDE ont proposé un texte alternatif sur différents options et objectifs de gestion des écosystèmes. Concernant le texte entre crochets sur l’adaptation, la REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, soutenue par le SWAZILAND, a proposé de remplacer “exhorter les parties” par “s’assurer que les parties” communiquent avec leurs points focaux de la CCNUCC. L’ESPAGNE, soutenue par CUBA, a proposé la référence à l’atténuation fondée sur les écosystèmes et la dégradation des forêts. L’AUSTRALIE a suggéré d’inclure la référence à la conservation et à la gestion durable des stocks de carbone des forêts.

Au sujet des textes entre crochets sur REDD, la CHINE a demandé de supprimer la référence aux garanties sur la biodiversité. Concernant l’intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les efforts d’atténuation et d’adaptation et sur la mise en application de mesures d’adaptation fondées sur les écosystèmes, le CANADA a proposé “de reconnaître que les écosystèmes peuvent être gérés pour limiter les impacts des changements climatiques sur la biodiversité et aider les personnes à s’adapter aux effets adverses des changements climatiques” opposé par l’AFRIQUE DU SUD et l’INDE qui ont noté le manque de référence aux multiples co bénéfices sociaux, économiques et culturels pour les communautés locales.

Sur la géotechnologie, la discussion été centré sur la question de se rapporter ou non à la décision IX/16C de la CDB (fertilisation des océans). Le CANADA et l’AUSTRALIE ont proposé d’appliquer l’approche de précaution à toutes les activités de géotechnologie. Les PHILIPPINES ont suggéré qu’une attention particulière doit être portée aux risques pour la biodiversité et aux conséquences économiques et sociales pour les communautés locales associées à cette technologie. Les Etats-Unis ont proposé de faire référence au travail du régime international sur les décharges dans les océans. Concernant la valorisation, la NORVEGE a proposé d’indiquer que des valeurs économiques et non économiques devraient être prises en considération en employant une gamme des techniques d’évaluation.

Le coprésident Benitez-Diaz a établi un groupe de contact pour aborder les questions en suspens.

#### **GROUPE DE CONTACT SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Durant la réunion du groupe de contact en soirée, présidé par Ole Hendrickson (Canada), les délégués ont discuté du rôle possible de l’initiative de LifeWeb en tant que mécanisme de financement et celui du FEM par rapport aux décisions de la CdP sur la création de synergies entre les conventions de Rio. Les délégués ont également discuté des références à REDD dans le cadre de la coopération avec les points focaux nationaux de la CCNUCC, sous l’égide de la recommandation sur la biodiversité et les changements climatiques, et dans le cadre de la collaboration avec le Partenariat de collaboration sur les forêts, sous l’égide de la recommandation sur la biodiversité des forêts. Les délégués ont discuté de l’option d’étendre la référence à un concept plus large, incluant toutes les formes de géotechnologie ou maintenir un libellé plus restrictif. Les discussions se sont poursuivies dans la nuit.

#### **DANS LES ALLÉES**

L’optimisme qui a accompagné les deux premiers jours de négociations a commencé à se faner alors que les délégués s’enlisaient dans les discussions, luttant pour trouver un compromis concernant la formulation de la recommandation en matière de biodiversité et de changements climatiques. Des difficultés semblables ont resurgi au cours des discussions sur la biodiversité des forêts, qui est restée coincée sur les questions de REDD et des garanties. La synchronisation des négociations actuelles à la CDB et à la CCNUCC peut être l’une des causes de l’impasse, et le manque de flexibilité de certaines parties une autre. Certains espèrent que la sortie imminente du texte des présidents du Groupe de travail spécial de l’action concertée à long terme au titre de la Convention apportera une certaine inspiration aux négociateurs de la CDB.